

Extrait de registre des délibérations

2023-11



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme GROS Blandine, M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	16
Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	3

Délibération N°	2023	02-01
	7-10	
Objet : Budget communal Examen et vote du compte de gestion 2022		

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme La Trésorière à la clôture de l'exercice.

Mme Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis AU VOTE en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN



Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/03/2023

Application agréée E.legalite.com

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°

2023

02-02

7-1

**Objet : Budget assainissement
Examen et vote du compte de gestion 2022**

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme La Trésorière à la clôture de l'exercice.

Mme Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis AU VOTE en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/03/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°

2023

02-03

7-1

**Objet : Budget Bâtiment du Bois des Rampes
Examen et vote du compte de gestion 2022**

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme La Trésorière à la clôture de l'exercice.

Mme Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis AU VOTE en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



(Signature of Mme Nadine ROBELIN)

Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

(Signature of M. Francis PILETTE)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2023

Application agréée f.legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Étaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°

2023

02-04

7-1

**Objet : Budget communal
Vote du compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu :	2 379 375,93
Réalisé :	615 281,89
Reste à réaliser :	500 000,00
Recettes Prévu :	2 379 375,93
Réalisé :	934 805,77
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	3 402 120,71
Réalisé :	1 616 440,53
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	3 402 120,71
Réalisé :	3 649 878,51
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	319 523,88
Fonctionnement :	2 033 437,98
Résultat global :	2 352 961,86

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2023

Application agréée E. lesgaltes.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2023	02-05
	7-1	
Objet : Budget communal Affectation des résultats 2022		

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme ROBELIN Nadine Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	682 817,27
- un excédent reporté de :	1 350 620,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 033 437,98
- un excédent d'investissement de :	319 523,88
- un déficit des restes à réaliser de :	500 000,00
Soit un besoin de financement de :	180 476,12

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	2 033 437,98
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	180 476,12
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 852 961,86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	319 523,88

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN



Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2023

Application agréée E.legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

Étaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°

2023

02-06

7-1

**Objet : Budget assainissement
Vote du compte administratif 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme ROBELIN Nadine, Maire,
Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu :	283 964,19
Réalisé :	103 296,68
Reste à réaliser :	60 000,00
Recettes Prévu :	283 964,19
Réalisé :	270 064,01
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	221 473,49
Réalisé :	129 569,55
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	221 473,49
Réalisé :	248 014,14
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	166 767,33
Fonctionnement :	118 444,59
Résultat global :	285 211,92

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN

Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2023

Application agréée e-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2023	02-07
		7-1
Objet : Budget assainissement Affectation des résultats 2022		

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Mme ROBELIN Nadine, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 23/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **30 335,29**
- un excédent reporté de : **88 109,30**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **118 444,59**
- un excédent d'investissement de : **166 767,33**
- un déficit des restes à réaliser de : **60 000,00**

Soit un excédent de financement de : **106 767,33**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **118 444,59**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **118 444,59**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **166 767,33**

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2023

Application agréée E-Logalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2023	02-08
		7-1
Objet : Budget Bâtiment du Bois des Rampes Vote du compte administratif 2022		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme ROBELIN Nadine Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu :	33 229,30
Réalisé :	25 856,83
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	33 229,30
Réalisé :	33 229,30
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	78 820,16
Réalisé :	7 372,47
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévu :	78 820,16
Réalisé :	76 520,16
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	7 372,47
Fonctionnement :	69 147,69
Résultat global :	76 520,16

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN



Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

**REUNION
du 23 février 2023**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PILETTE Francis

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°

2023

02-09

7-1

**Objet : Budget Bâtiment du Bois des Rampes
Affectation des résultats 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme ROBELIN Nadine Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 23/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **4 127,53**
- un excédent reporté de : **65 020,16**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **69 147,69**
- un excédent d'investissement de : **7 372,47**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **7 372,47**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **69 147,69**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **69 147,69**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **7 372,47**

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/02/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°

2023

02-10

7-2

Objet : ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des Impôts,

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire. Après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2023

Application appvief.legafite.com

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@stgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°

2023

02-11

7-10

Objet : Prise en charge de la participation financière pour les Travaux d'éclairage public et les travaux Télécommunication-dossier n°419198 - BTS P.ST GERMAIN (route de Mervans) ENV

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de sécuriser les pénétrantes. Elle rappelle la nécessité d'engager tous les travaux sur réseaux secs et humides avant d'engager les travaux de voirie nécessaires.

Il a été décidé d'engager la réflexion sur la sécurisation de la route de Mervans. Une demande de travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et Télécommunication a été adressée au SYDESL courant 2022.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire), maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public et Télécom,

L'application du contrat de concession, les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention permettent au SYDESL d'accorder à la commune une aide totale de 151 941,03 euros HT sur un total de travaux de 166 618,55 euros. Le montant résiduel à la charge de la commune pour les travaux s'élèverait à environ 19 223, 63 euros.

Il est à noter que le règlement de la contribution s'effectuera à l'initiative du SYDESL après la réalisation des travaux, au vu du décompte définitif et application du coefficient de révision des prix.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

« à l'unanimité » :

- considérant que la prise en charge communale est nécessaire à la réalisation du projet,
- donne son accord sur la prise en charge de la participation financière par la commune, pour les travaux d'éclairage public et Télécommunication, route de Mervans pour un total estimé de 19 223,63 euros HT.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2023

Application agréée E-Logisite.com

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PILETTE Francis

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2023	02-12
		9-1
Objet : Lancement consultation concession aménagement		

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a accepté le principe de création d'un aménagement à vocation d'habitat sur le terrain communal servant de dépôt aux ateliers municipaux situé au centre bourg.

Un schéma d'aménagement réalisé par l'OPAC SAONE ET LOIRE a été validé avec les hypothèses suivantes :

- Programme de 6 lots en terrains à bâtir (TAB) et 2 lots en locatif social accueillant 10 logements (10 LLS) organisé autour d'une voirie en boucle
- Commercialisation des 6 lots en TAB
- Vente des 2 lots pour construire 10 LLS . 4 T3 Intermédiaires avec garages et 6 T4 duplex avec garages.

Au stade actuel de l'opération les produits de l'opération sont estimés à 375 000 € HT

Pour réaliser cette opération d'aménagement sous la forme d'un lotissement la commune souhaite passer un contrat de concession d'aménagement avec un opérateur selon les modalités de l'article R*300-11-3 du code de l'urbanisme cité ci-après.

*« Lorsque le montant total des produits de l'opération d'aménagement faisant l'objet du contrat est inférieur au seuil européen mentionné au I de l'article R. * 300-11-2, la concession d'aménagement fait l'objet, préalablement à son attribution, d'une publicité et d'une procédure adaptée dont les modalités sont fixées par le concédant en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances du lancement de la procédure. »*

L'opérateur aura notamment les missions suivantes :

- L'acquisition du foncier
- La maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération ainsi que la réalisation des études correspondantes
- La réalisation des études complémentaires techniques, urbanistiques, paysagères et réglementaires (permis d'aménager notamment),
- La vente des lots et le règlement des actes notariés (sans la commercialisation),

Le conseil municipal décide d'approuver selon les principes sus visés le lancement d'une procédure et d'une publicité adaptée pour retenir un concessionnaire de l'aménagement.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/02/2023

Application agréée E-legitime.com

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

**REUNION
du 23 février 2023**

Date de la Convocation : 16/02/2023

Date de l'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois du mois de février le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PILETTE Francis

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°

2023

02-13

9-1

Objet : SYDESL - Evolution des statuts

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les nouveaux statuts du SYDESL , considérant la mise à jour effectuée sur l'ensemble des missions et compétences exercées et en cours de développement par le SYDESL.

Le Conseil Municipal, qui a pris connaissance de l'ensemble du dossier, ouï l'exposé du Maire .
Après en avoir délibéré,

VALIDE les nouveaux statuts proposés par le SYDESL.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2023

Application agréée e-legalite.com

